

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 681

20 mars 2013

SOMMAIRE

Aggmore Europe 1 S.A.	32685	Marathon Participation S.à r.l.	32664
Barclays Capital Trading Luxembourg S.à r.l.	32672	Med Control S.A.	32665
Batisco Holding & Finance S.à r.l.	32642	Michael Page International (Luxembourg)	32664
Beacon Luxembourg S.à r.l.	32659	M.R.S. Holding S.A.	32663
Bestin Realty S.A.	32688	M.R.S. Immo S.A.	32664
Bonsol Holding S.à r.l.	32688	Mustique Capital Holding S.A.	32677
Bowne International Luxembourg S.à r.l.	32688	MuV Finance Lux S.A.	32665
Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl	32684	NAGERA S.A., Société de Gestion de Pa- trimoine Familial, SPF	32667
Cara S.A.	32671	Natinsys S.A.	32668
Climate Change Investment I S.A. SICAR	32685	Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l.	32667
Cross Property Investment West Sàrl ...	32650	Nicotra Gebhardt Holding S.A.	32666
CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreu- hand S.à r.l.	32687	Novocure Luxembourg	32666
Curzon Investments S.A.	32673	Olympic Ventures S. à r.l.	32672
Datacenter Luxembourg SA	32663	Pro Clean S.à r.l.	32672
Dolia S.A.	32666	Sampan S.A.	32673
Europe et Croissance S.à r.l.	32661	Schroder Gaia	32674
Fonds Culturel Quart Monde	32660	Schroder International Selection Fund ...	32674
Giusa S.à r.l.	32659	Schroder Special Situations Fund	32675
HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l.	32688	Sefimo	32667
Hucar	32688	Siavpar	32675
Ingersoll-Rand Worldwide Capital	32665	Silicon Cap S.A.	32676
Innovation et Développement S.à r.l.	32660	Société du Parking Brill	32676
Inovalis Luxembourg S.à r.l.	32661	Société du Parking d'Esch-sur-Alzette ...	32676
Inovalis Luxembourg S.à r.l.	32661	Sonar Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	32673
Interbasic Holding S.A.	32662	Tevaco S.à r.l.	32677
Kazanorgsintez S.A.	32674	Tevaco S.à r.l.	32677
Kinski Properties Limited S.A.	32662	Thanatos Participations S.A.	32678
Leopard Germany Property Genthin S.à r.l.	32662	Tiger Asset Management Holding S.à r.l.	32677
LF Hotels Acquisition S.à r.l.	32662	Trell International S.A.	32684
Licksmann Investments S.A.	32663	UMP	32678
Lux Gestion Tresorerie S.A.	32675	Vincy Europe S.à r.l.	32678
		WHV Immobilien Sàrl	32684
		Z.O.O. Network S.à r.l.	32673

Batisco Holding & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.041.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve.

On the twenty-seventh day of December.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company "BATISCO FINANCING AND TRADING S.A.", with its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

Here duly represented by Mrs Ekaterina DUBLET, notary clerk, with professional address in Junglinster, by virtue of powers substituted to her.

Said powers, signed ne varietur by the empowered and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Batisco Holding & Finance S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to related and unrelated parties.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at six million and one hundred thousand Euro (EUR 6,100,000.-) represented by six million and one hundred thousand (6,100,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated

as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,

- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds twenty five (25), the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as above stated, declares to subscribe all the six million and one hundred thousand (6,100,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the six million and one hundred thousand (6,100,000) shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by contribution in kind of:

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of Covington Properties Limited, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 3846121, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of MILBURN HOLDINGS LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4176270, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of Edensor LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number

4176242, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of Cedarveen LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4176244, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of Casula LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4176246, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of Austrlore LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4176268, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of Allsey LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4176269, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- all the shares representing one hundred percent (100 %) of the capital of Aitken LLC, a company incorporated and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 4176265, having its registered office at DE 19803, County of New Castle, Wilmington, United States of America, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201

all of them valued at six million and one hundred Euro (EUR 6,100,000.-) in accordance with the attached valuation report, drawn-up by the managers of the private limited company "Batisco Holding & Finance S.a r.l.", wherein the contribution in kind of the shares of all the above mentioned companies has been valued.

Said report, after having been signed "ne varietur" by the empowered and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The sole shareholder then hereby expressly declares that:

- the contributed shares are freely transferable, in accordance with the relevant laws and constitutional documents of the contributed entities and are not subject to any transfer restrictions;

- the contributed shares are not subject to any lien, arrest, opposition, transfer or any other charge or rights and are not subject to any other rights of any third parties;

- the sole shareholder will undertake all the necessary actions in order to accomplish all the necessary legal formalities in the Grand Duchy of Luxembourg and render the above named contribution and shares's transfer effective anywhere and towards any third party. In this connection, any manager or authorized officer of the contributed company is expressly authorized to record such contribution in its shareholders' register.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at four thousand two hundred Euro (EUR 4,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers for an unlimited duration:

- Mrs. Valerie PECHON, company director, born in Caracas (Venezuela), on November 10, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Mr. Hans DE GRAAF, company director, born in Reeuwijk (The Netherlands), on April 19, 1950, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and

- Mr. Ritsaert TRAMPE, company director, born in Rotterdam (The Netherlands), on July 12, 1984, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the empowered person, who is known to the notary by her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze.

Le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "BATISCO FINANCING AND TRADING S.A.", avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Junglinster, spécialement mandatée à cet effet par procuration donnée sous seing privé, lui substituée.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Batisco Holding & Finance S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties à des parties liées ou indépendantes.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à six millions cent mille Euros (EUR 6.100.000,-), représenté par six millions cent mille (6.100.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, en raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse vingt-cinq (25), la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les six millions cent mille (6.100.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les six millions cent mille (6.100.000) parts sociales ont été intégralement libérées par l'apport en nature de:

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de Covington Properties Limited, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3846121, ayant son siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de MILBURN HOLDINGS LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4176270, ayant son siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de Edensor LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4176242, ayant son

siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de Cedarveen LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4176244, ayant son siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de Casula LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4176246, ayant son siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de Austrlore LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4176268, ayant son siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de Allsey LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4176269, ayant son siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201;

- toutes les actions représentatives de cent pour cent (100%) du capital de Aitken LLC, une société constituée sous les lois du Delaware, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4176265, ayant son siège social à DE 19803, County of New Castle, Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, Corporations & Companies, Inc., 910 Foulk Road, Suite 201,

toutes ensemble évaluées à six millions cent mille Euros (EUR 6.100.000,-) conformément au rapport d'évaluation annexé, émis par la gérance de la société à responsabilité limitée "Batisco Holding & Finance S.à r.l.", par lequel l'apport en nature des actions des sociétés susmentionnées a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'associé unique, représenté comme dit ci-avant, déclare en outre ce qui suit:

- que les actions apportées sont librement transmissibles, conformément aux dispositions légales et documents constitutifs des sociétés apportées et qu'il existe aucune restriction à leur transfert;

- que les actions apportées sont libres de tout gage, engagement, opposition, transfert ou tout autre charge ou droit pouvant les grever et qu'il n'existe aucun droit de préemption ou autre droit revenant aux tiers;

- qu'il fera tout le nécessaire afin d'accomplir toutes les formalités requises au Grand-Duché de Luxembourg aux fins de réaliser l'apport de manière effective et de rendre la transmission des actions apportées effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties. A cet effet, tout gérant ou fondé de pouvoir de la société apportée sera autorisé à inscrire ladite contribution dans le registre des actionnaires.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille deux cents Euros (EUR 4.200,-).

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Vénézuëla), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Monsieur Hans DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

- Monsieur Ritsaert TRAMPE, administrateur de sociétés, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 12 juillet 1984, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/180. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013021047/442.

(130025778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Cross Property Investment West Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.049.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth day of January.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cross Investment Holdings SARL, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and having a share capital of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) on the date hereof,

here represented by Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Cross Property Investment West SARL" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of real estate properties as well as of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices. (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Cross Investment Holdings SARL, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one British Pound (GBP 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) is at the Company's disposal.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as class A manager of the Company for an indefinite period:

Jeffrey Schwartz, executive director, born on January 22, 1959 in Redwood City, California, United States of America, having his professional address at c/o GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Germany.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

Paul Clarke, director, born on September 16, 1970 in Montreal, Canada, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Jan Willem Overheul, director, born on January 4, 1982, in Nerijnen, the Netherlands, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour de janvier,

Par devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cross Investment Holdings SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés et ayant un capital social de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) à la date d'aujourd'hui,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Cross Property Investment West SARL" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion de biens immobiliers ainsi que d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts au(x) associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices – Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes: (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des

bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi et des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Cross Investment Holdings SARL, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

Jeffrey Schwartz, directeur exécutif, né le 22 janvier 1959 à Redwood City, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à GreenOak Real Estate Asset Management GmbH, Maximilianstrasse 35a, D-80539 Munich, Allemagne.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

Paul Clarke, directeur, né le 16 septembre 1970 à Montréal, Canada, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

Jan Willem Overheul, directeur, né le 4 janvier 1982 à Nerijnen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle située au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 janvier 2013. Relation: EAC/2013/725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013021094/485.

(130025934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Giusa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 163.517.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue de manière extraordinaire le 04 janvier 2013.

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Carlo SANTOIEMMA, né le 25.03.1967 à Matera (Italie), et de Monsieur Marco LAGONA, né le 18.04.1972, à Milan (Italie), tous deux professionnellement domiciliés 37/A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, de leur fonction de gérant administratif.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux Gérants avec effet au 04 janvier 2013 et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier CAGIOLIS, né le 14.03.1974 à Montignies-sur-Sambre (Belgique), domicilié professionnellement 9-11, Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg

- Monsieur DE AZEVEDO MIRANDA Norberto, né le 20.10.1974 à Luxembourg, domicilié professionnellement 113, route d'Arlon, L-8211 Mamer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIUSA S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Référence de publication: 2013021210/21.

(130025217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Beacon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 164.983.

Par résolutions signées en date du 11 février 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Démission du Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Robert van 't Hoef

2. Démission du Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans

3. Nomination du nouveau Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Martin Paul Galliver, né le 15 juin 1980 à Monaco ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant de Catégorie B suivant à partir du 1^{er} février 2013 pour une durée indéterminée:

Mr Franciscus Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Pour la Société

TMF Luxembourg S.A

Signataire autorisée

Référence de publication: 2013021593/24.

(130026602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Fonds Culturel Quart Monde, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 25, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg G 32.

Compte Profits et pertes au 31/12/2012

	Débit	Crédit	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
CHARGES				
Impôts et/ou taxes	27,00	0,00	27,00	0,00
Frais divers de gestion	171,35	0,00	171,35	0,00
Frais de banque	13,70	0,00	13,70	0,00
PRODUITS				
Dons ordinaires	0,00	21.897,39	0,00	21.897,39
Dons Mvt International & Volontariat	0,00	10.970,00	0,00	10.970,00
Dons spéciaux	0,00	3.567,50	0,00	3.567,50
Cotisations	0,00	220,00	0,00	220,00
Produits financiers	0,00	124,01	0,00	124,01
	<u>212,05</u>	<u>38.054,06</u>	<u>212,05</u>	<u>38.054,06</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE 2012			<u>37.842,01</u>	
			<u>38.054,06</u>	<u>38.054,06</u>

Bilan au 31/12/2012

ACTIF		PASSIF	
BCEE (compte épargne)		Capital propre	12.394,68
LU03 0019 7512 4195 3000	15.275,15	Dette envers ATD asbl (cartes de voeux) . . .	63,10
BCEE (compte courant)		Résultat de l'exercice 2012	37.842,01
LU07 0019 1000 7922 4000	2.905,68		
CCP LU33 1111 1187 0069 0000	26.078,96		
Mouvement International ATD			
(Acompte sur résultat 2012)	<u>6.040,00</u>		
	<u>50.299,79</u>		<u>50.299,79</u>

Budget prévisionnel pour l'exercice 2013

RECETTES		DEPENSES	
Dons	30.000,00	Soutien aux activités de la Maison Culturelle	
		ATD Quart Monde, Beggen	19.900,00
Produits financiers	125,00	Soutien au Mouvement International ATD	
		Quart Monde - Volontariat	10.000,00
		Frais du Fonds Culturel Quart Monde	225,00
	<u>30.125,00</u>		<u>30.125,00</u>

Référence de publication: 2013022305/41.

(130026769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Innovation et Développement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 68.552.

La Fiduciaire D + C S.à.r.l, avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la société Innovation et Développement S. à r.l. RCS Luxembourg B 68552 établi en ses locaux, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Innovation et Développement S. à r.l. n'a donc plus de siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Fiduciaire D+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2013021231/13.

(130025812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Inovalis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.737.

—
EXTRAIT

Dépôt rectificatif du dépôt effectué le 5 février 2013 sous le numéro L130022183

Le siège social de la société INOVALIS S.A., actionnaire de la Société, a été transféré de 9, avenue Hoche, F-75008 Paris au 52, rue de Bassano, F-75008 Paris, et ce à compter du 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013021233/13.

(130025720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Inovalis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.737.

—
EXTRAIT

Dépôt rectificatif du dépôt effectué le 7 février 2013 sous le numéro L130024042

L'adresse professionnelle de Monsieur David GIRAUD, gérant de catégorie A de la Société, a été transféré de 9, avenue Hoche, F-75008 Paris au 52, rue de Bassano, F-75008 Paris, et ce à compter du 1^{er} février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013021234/13.

(130025895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Europe et Croissance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 132.827.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts Intervenue en date du 30 novembre 2011 que:

Monsieur Jean-Lin BERGE demeurant 20 rue du Colombier à F-57420 POUILLY

- a cédé 20 parts sociales qu'il détenait dans la société EUROPE ET CROISSANCE S.à.r.l., ayant son siège social à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS à Monsieur Daniel GHEZA demeurant professionnellement à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS

et

- a cédé 21 parts sociales qu'il détenait dans la société EUROPE ET CROISSANCE S.à.r.l., ayant son siège social à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS à Monsieur Philippe DENIS demeurant professionnellement à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société EUROPE ET CROISSANCE S.à.r.l. en date du 30 novembre 2011 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société EUROPE ET CROISSANCE S.à.r.l., est détenu comme suit:

- Monsieur Daniel GHEZA demeurant professionnellement

à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS: 62 parts

- Monsieur Philippe DENIS demeurant professionnellement

à L-4702 PETANGE, 24 rue Robert KRIEPS: 62 parts

Pétange, le 30 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Ph. DENIS / D. GHEZA
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013021699/28.

(130026268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Interbasic Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 11.340.

Suite à l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en date du 5 février 2013 les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission de l'administrateur suivant à compter du 5 février 2013:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, né le 5 novembre 1962 à Schiedam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Nomination de l'administrateur suivant à compter du 5 février 2013 jusqu'au 28 août 2014:

- Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil d'administration de la Société est comme suit:

Monsieur Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur;

Monsieur Jacob Mudde, administrateur;

Monsieur Emilio Macellari, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Interbasic Holding S.A.

Patrick Leonardus Cornelis van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2013021252/23.

(130025615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Kinski Properties Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.167.

Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 73 en date du 30 janvier 2007.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «REVILUX S.A.», ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, Val Ste Croix, 223, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 25.549, tenue en date du 25 janvier 2011 que son siège a été transféré vers L-2450 Luxembourg, boulevard Roosevelt, 17.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Fiduciaire Fernand Faber

Référence de publication: 2013021271/15.

(130025709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

LF Hotels Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Leopard Germany Property Genthin S.à r.l.).

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 165.946.

Lors du transfert de parts en date du 2 juillet 2012, la société Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l. a transféré toutes ses 100 parts sociales à la société LF Hotels Mezzanine S.à r.l. (anc. Leopard Germany Holding 2 S.à r.l.).

Dès lors, LF Hotels Mezzanine S.à r.l. (anc. Leopard Germany Holding 2 S.à r.l.) est l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Pour extrait conforme

Mr Robert Kimmels

Gérant

Référence de publication: 2013021291/16.

(130025536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Licksmann Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 106.303.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et comptes de la société seront conservés pendant cinq ans au 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2013021292/15.

(130025507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

M.R.S. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.446.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 7 juin 2012 (n° 791/12), le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme Holding M.R.S. HOLDING S.A., dont le son siège social à Luxembourg, 4, rue Chimay, a été dénoncé en date du 10 avril 1991.

Le 11 février 2013.

Pour extrait conforme

Maître Richard STURM

Le liquidateur

Référence de publication: 2013021301/15.

(130025545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Datacenter Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 77.200.

—
Extrait du PV de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 2012

Deuxième Résolution

Suite à la démission de Marco Houwen de son poste d'Administrateur Délégué, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer:

Frédéric Prime né à Toulon (France) le 25 juin 1971 et résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval 3372 Leudelange;

et

Manuel Coelho né le 12 juin 1975 à Metz (France) et résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval 3372 Leudelange aux postes d'administrateurs délégués de Datacenter Luxembourg SA pour la durée de leur mandat d'administrateur expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2017 appelée à statuer sur les comptes de 2016.

Les Administrateurs-Délégués disposeront d'un pouvoir d'engagement de la société par leur signature individuelle pour toute dépense inférieure à 10.000€.

Toute dépense d'un montant supérieure à cette somme ne pourra être engagée que par la signature conjointe d'un administrateur-délégué et d'un autre administrateur délégué ou non.

Cinquième Résolution

Marco Houwen, né le 14 septembre 1972 à Luxembourg et résidant professionnellement au 2, rue Léon Laval 3372 Leudelage est élu à l'unanimité Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Référence de publication: 2013021668/24.

(130026305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

M.R.S. Immo S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 32.447.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial du 7 juin 2012 (n° 792/12), le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, sixième chambre, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société anonyme Holding M.R.S. IMMO S.A., dont le son siège social à Luxembourg, 4, rue Chimay, a été dénoncé en date du 10 avril 1991.

Le 11 février 2013.

Pour extrait conforme

Maître Richard STURM

Le liquidateur

Référence de publication: 2013021302/15.

(130025546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Marathon Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.175.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la société prise en date du 31 décembre 2012

Résolution unique

L'Associé Unique décide de transférer le siège social au 33, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2012.

Pour copie conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013021305/13.

(130025936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Michael Page International (Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.884.

DONNEES RELATIVES A LA MAISON-MERE

- Monsieur Nicolas BECHU a démissionné de son poste d'administrateur en date du 31/03/2007

- Monsieur Anton DEN BAK a démissionné de son poste d'administrateur-délégué en date du 30/09/2010

- Les administrateurs suivants ont démissionné en date du 23/07/2012:

* Puckett Stephen Ronald

* Dumon Charles-Henri Bernard.

- Les administrateurs suivants ont été nommés le 23/07/2012 pour une durée indéterminée:

* Olivier Lemaître né à Epinal (France) le 19/03/1972 et demeurant à CH-1231 Conches (Suisse), 201 route de Florissant

* Geoffroy de Beaucorps né à Orléans (France) le 19/03/1974 et demeurant à CH-1228 Plan-Les-Ouates (Suisse), 10 ch. d'Alcire

* Andrew James Bracey, né à Bristol (Grande-Bretagne) le 18/02/1967 et demeurant à UK-SW1P 2LX London (Grande-Bretagne) 6 Vincent Sq,

* Kelvin Stagg né à Norwich (Grande-Bretagne) le 22/09/1971 et demeurant à UK-TW1 1PN (Grande-Bretagne), 291 St Margarets Rd, Twickenham.

- Le siège social de Michael Page International (BELGIUM) est transféré Place Champs de Mars 5 à B-1050 Bruxelles à partir du 01/02/2013.

Fait à Luxembourg, le 08/02/2013.

Mandataire

Référence de publication: 2013021879/26.

(130026473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

MuV Finance Lux S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.874.

—
EXTRAIT

In der Generalversammlung der MuV Finance Lux S.A. am 04.02.2013 wurde folgendes beschlossen:

Das auslaufende Mandat des Verwaltungsrates Herrn Bodo Demisch sowie dessen Mandat als geschäftsführender Verwaltungsrat wird um drei Jahre verlängert, bis zur Gesellschafterversammlung des Jahres 2016.

Zum Kommissar wird für ein Jahr die Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, Luxembourg, bestellt.

Luxembourg, le 07.02.2013.

Pour avis conforme

Bodo Demisch

Directeur

Référence de publication: 2013021311/17.

(130025784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Med Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 103.155.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 6 février 2013 que:

- Monsieur Alain LAM a démissionné en sa qualité d'administrateur

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été élue administrateur, en remplacement de Monsieur Alain LAM, démissionnaire. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021316/17.

(130025965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Ingersoll-Rand Worldwide Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.025.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.900.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 7 février 2013 que:

1. La démission de Monsieur Jan Oversteyns, gérant de la Société a été acceptée avec effet au 1^{er} février 2013; et
2. Monsieur Jeffrey Tallyen, né le 15 septembre 1963 en Pennsylvanie, Etats uni d'Amérique, demeurant professionnellement au 6, Lenneke Marelaan, Alma Court Building 1932 St-Stevens-Woluwe, Belgique, a été nommé gérant de la Société avec effet au 1^{er} février 2013 et ce pour une durée indéterminée.

De plus la société prend acte que suite a une erreur commise lors de l'inscription du gérant A

Monsieur Olivier Caremans, sa fonction et rectifie comme suit:

Gerant A - Gerant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021776/20.

(130026265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.316.

Extrait des résolutions du conseil d'administration

En date du 21 décembre 2012, la Société a procédé au rachat d'une partie de ses propres actions, conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, comme suit:

- 2.419 actions classe 2

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013021330/15.

(130025596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Novocure Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 170.966.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 7 février 2013

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au:

- 37C, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Novocure Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013021332/16.

(130025390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Dolia S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 100.103.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2012 que:

- L'assemblée a accepté la démission de l'administrateur PACKA LOR SARL, et a nommé en son remplacement:

Madame Solange LE HEN, née le 28 avril 1975 à F-75018 PARIS, administrateur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 16b rue de France.

Elle reprendra le mandat en cours jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

- Le conseil d'administration sera désormais composé comme suit:

* Madame Solange LE HEN, née le 28 avril 1975 à F-75018 PARIS, administrateur de société, demeurant à F-57500 Saint-Avold, 16b rue de France.

* Monsieur PLANINSEK Jordan, administrateur de société, demeurant à F-57500 SAINT-AVOLD, 16b rue de France,

* Monsieur PLANINSEK Manfred, administrateur de société, demeurant à F-57500 SAINT-AVOLD, 16a rue de France,

Jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013021681/23.

(130026023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 83.199.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale des actionnaires du 20 décembre 2012 a prononcé la clôture de la liquidation et constaté que la société a cessé d'exister.

Les livres et documents sociaux de la société dissoute seront conservés pendant la durée légale de cinq années à l'adresse de l'ancien siège social de la société.

Pour extrait conforme

Pour la Société anonyme en liquidation

NAGERA S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF

Guy SCHOSSELER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013021334/19.

(130025096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Nestor 2000 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.112.

Il est à noter que le siège social du gérant de la Société TMF Corporate Services S.A. se trouve désormais au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2013021341/16.

(130025199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Sefimo, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.766.

Les adresses des membres du conseil d'administration sont modifiées comme suit:

Monsieur Grégoire BONTOUX, Administrateur A, demeure professionnellement au n°1 (2a), Calle Moia E-08006 Barcelone, Espagne.

L'adresse professionnelle de Monsieur Marc THILL, Administrateur A, au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, est inchangée.

Monsieur Yves BAGUETTE, Administrateur A, demeure professionnellement au 23, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Monsieur Bernard BONTOUX, Administrateur B, demeure professionnellement au 1, chemin du Creux du Chables CH-1172 Bougy Villars, Suisse.

Madame Marthe HALLEY, Administrateur B, demeure professionnellement au 1, chemin du Creux du Chables
CH-1172 Bougy Villars, Suisse.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013021444/19.

(130025158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Natinsys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 175.044.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- la société PROGNOSIS BUSINESS CENTER S.A., établie et ayant son siège social à L-2441 Luxembourg, 220, rue de Rollingergrund, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B87.645,

ici représentée par son administrateur unique, Monsieur Carlos MARQUES RAMALHO, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 10 des statuts de la société.

Lequel comparant a sollicité le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les actionnaires qui deviendront propriétaires des actions de la société anonyme sous la dénomination de "NATINSYS S.A." qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Toute référence aux actionnaires dans les Statuts doit être entendue d'une référence à l'associé unique de la société aussi longtemps que la société n'a qu'un seul associé.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la société (l'Assemblée Générale) statuant comme en matière de changement des statuts. Il peut être déplacé dans les limites de la commune du siège social de la société par simple décision du conseil d'administration de la société.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoise ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voix de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de tout autre manière et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La réalisation du management universel pour l'organisation, l'assistance d'exploitation ainsi que la restructuration des entreprises en général sur le plan international.

L'octroi de travaux de consultance, aide et avis au sens large du terme sur le plan technique, industriel, commercial, administratif, fiscal et financier.

La représentation commerciale consulaire et administrative tant en son propre nom qu'en qualité d'intermédiaire ou commissionnaire. La société peut procéder à l'enregistrement de marques ou de droits de propriété intellectuelle mais également acquérir et exploiter tout brevet, licence et/ou marque directement ou par voie de concession de licence d'exploitation.

Capital social - Actions

Art. 5. Capital social. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire a le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Les actions ne peuvent être cédées entre vifs à des personnes qui ne sont pas actionnaires qu'avec l'agrément de l'intégralité des actionnaires. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption sur lesdites actions.

En cas d'exercice de ce droit, et faute d'accord sur le prix des actions, le rachat se fera au prix indiqué par un auditeur externe qui sera nommé à l'unanimité des actionnaires.

L'actionnaire désirant céder ses actions à un non-actionnaire doit en informer les actionnaires et le conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception. Les actionnaires disposent alors d'un délai de six mois pour agréer ou non le nouvel actionnaire et exercer leur droit de préemption. Si tel n'était pas le cas à l'expiration de ce délai, les actionnaires seront alors tenus d'acheter à parts égales les actions offertes à la vente au prix indiqué par l'auditeur externe, dans les six mois de cette indication au plus tard. Toute cession faite en violation de ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires. Les dispositions du présent article s'appliquent également en cas de décès d'un actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des actions sera tenu au siège de la société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration. La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la société. La même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

es sommes non libérées, le cas échéant, des actions souscrites peuvent être appelées à tout moment et à la discrétion du conseil d'administration, à condition toutefois que les appels de fonds seront faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment.

Lorsque la Société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Cependant, si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à trois (3) membre, et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 10. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 14. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 12 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le quinzième jour du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 18. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le conseil d'administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix. L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2013. La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et Libération

Les actions ont été souscrites par:

- la société PROGNOSIS BUSINESS CENTER S.A.	310 actions
TOTAL: trois cent dix actions	310 actions

Ces actions ont été PARTIELLEMENT libérées à concurrence de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cent euros (EUR 900,-).

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

La personne suivante est nommée administrateur de la société:

- Monsieur Carlos Alberto MARQUES RAMALHO, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-5850 Howald, 3, rue Sangenberg,

2) Est nommée commissaire aux comptes, à savoir:

la société à responsabilité limitée EXCELIA Management Services, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 105.273, établie et ayant son siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

3) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

4) Le siège social de la société est fixé à L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MARQUES RAMALHO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 février 2013. Relation: LAC/2013/4985. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021336/198.

(130025801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.584.

—
Extrait de la résolution du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 février 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer provisoirement au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur Didier LESTIENNE, administrateur démissionnaire, Monsieur Alain E. ROCH né le 30 janvier 1965 à Lausanne (Suisse) et demeurant 3690, rue Cantan, Brossard, Québec J4Z 3S9 CANADA.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Sa cooptation sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour le Conseil d'Administration

COSAFIN SA / K. LOZIE

Signature / -

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013021635/18.

(130026623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Olympic Ventures S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 35.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 165.037.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 30 janvier 2013 entre la société Olympic Vermögensverwaltungs GmbH et Osprey Ventures S.à r.l., ayant son siège social situé au 6, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B164.988 que Olympic Vermögensverwaltung GmbH a cédé une (1) part sociale dans la Société à Osprey Ventures S.à r.l., avec effet au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013021351/16.

(130025694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Pro Clean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8059 Bertrange, 3, rue Grevelsbarrière.

R.C.S. Luxembourg B 94.194.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Helmsange, le 31/01/2013.

Référence de publication: 2013021394/10.

(130025911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Barclays Capital Trading Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.200.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.704.

—
Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 7 février 2013:

Claudas Investments S.à r.l., une société ayant établi son siège social au 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et ayant le numéro d'immatriculation B131368, a transféré toutes les soixante-douze mille (72.000) parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans le capital social de la société Barclays Capital Trading Luxembourg S.à r.l. à Lamorak Investments S.à r.l., une société ayant établi son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce sous le numéro B170849.

Claudas Investments S.à r.l. agissant au travers ne détient donc plus aucune part sociale ordinaires dans le capital social de la société Barclays Capital Trading Luxembourg S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Février 2013.

Référence de publication: 2013021045/18.

(130025879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Z.O.O. Network S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.204.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 28 janvier 2013

1. Madame Nancy BLEUMER a démissionné de son mandat de gérante.
2. Madame Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Z.O.O. NETWORK S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013021514/16.

(130025475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Sonar Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 169.497.

Les statuts coordonnés au 25/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013021430/12.

(130025310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Sampan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 158.054.

Les adresses des membres du conseil d'administration sont modifiées comme suit:

- Monsieur Grégoire BONTOUX, administrateur de signature «A», demeure professionnellement au 2A, Calle Moia 1, 08006 Barcelona, Espagne.
- L'adresse professionnelle de Monsieur Marc THILL, administrateur de signature «B», au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, est inchangée.
- Monsieur Yves BAGUETTE, administrateur de signature «B», demeure professionnellement au 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Référence de publication: 2013021436/15.

(130025174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Curzon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 140.300.

Rectificatif au Dépôt L130025038

En date du 8 Février 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- M. Marcus Dijkerman a démissionné de son poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.
- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans a démissionné de son poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat.
- Election de M. Jacob Mudde, né le 14 Octobre 1969 à Rotterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période de six ans, soit jusqu'en 2019.

- Election de M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, né le 28 Février 1971 à Geleen, Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période de six ans, soit jusqu'en 2019.

A dater du 8 Février 2013 le Conseil d'administration est en conséquence composé comme suit:

- M. Jacob Mudde, administrateur de classe B;
- M. Franciscus Welman, administrateur de classe B;
- M. Patrick Leonardus Cornelis van Denzen, administrateur de classe B;
- M. Mohamed Ali Ahmed Hamad Al Dhaheri, administrateur de classe A;
- M. Omar Liaqat, administrateur de classe A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Curzon Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2013021662/27.

(130026061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Schroder Gaia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 148.818.

—
EXTRAIT

Au 30 janvier 2013 Mr Carlo Trabattoni a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Mountford.

L'adresse de Mr Trabattoni est la suivante:

31 Gresham Street
EC2V 7QA Londres
Royaume Uni

Luxembourg, le 8 février 2013.

Noel Fessey
Authorised Signatory

Référence de publication: 2013021438/17.

(130025296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 8.202.

—
EXTRAIT

Au 30 janvier 2013 Mr Carlo Trabattoni a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Mountford.

L'adresse de Mr Trabattoni est la suivante:

31 Gresham Street
EC2V 7QA Londres
Royaume Uni

Luxembourg, le 8 février 2013.

Noel Fessey
Authorised Signatory

Référence de publication: 2013021439/17.

(130025608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Kazanorgsintez S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.183.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 25 janvier 2013:

- de renouveler les mandats de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2019;

- de renouveler le mandat de l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2013.

Pour la Société

Florence Rao

Administrateur

Référence de publication: 2013021797/20.

(130026515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Schroder Special Situations Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.066.

—
EXTRAIT

Au 30 janvier 2013 Mr Carlo Trabattoni a été nommé administrateur de la société en remplacement de Monsieur Richard Mountford.

L'adresse de Mr Trabattoni est la suivante:

31 Gresham Street

EC2V 7QA Londres

Royaume Uni

Luxembourg, le 8 février 2013.

Noel Fessey

Authorised Signatory

Référence de publication: 2013021440/17.

(130025607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Siavpar, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 144.997.

—
Les statuts coordonnés au 04/02/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013021448/12.

(130025454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Lux Gestion Tresorerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.844.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 17 décembre 2012 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Benoit JAFFEUX, agent commercial, né à Metz (France), le 7 octobre 1982, demeurant à F-57970 Kuntzig, 5, rue des Romains, de son mandat d'administrateur unique de la société avec effet immédiat;

2) L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Vivian CALLAY, expert - comptable, né le 10 juillet 1977 à F-Ajaccio et demeurant professionnellement 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique;

3) L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes, la société VBRC Sàrl, société immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B117851, ayant son siège social au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg, en remplacement de la fiduciaire DI FINO & Associés Sàrl, société immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B103178, ayant son siège social sis 19 rue Sigismond à L-2537 Luxembourg;4

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2016.

4) L'assemblée décide de transférer le siège social au 4 Grand Rue à L-1660 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013021836/25.

(130025977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Silicon Cap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 172.451.

Extrait de la décision prise lors du conseil d'administration du 8 février 2013

Le siège social est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021449/12.

(130025749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Société du Parking Brill, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.983.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que les personnes suivantes ont posé leur démission de leur fonction d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Société du Parking Brill S.A. avec effet au 31 décembre 2012:

- M. Guy Rosseljong;
- Mme Françoise Thoma;
- M. Jean-Claude Finck.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021453/15.

(130025530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Société du Parking d'Esch-sur-Alzette, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.610.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que M. Jean-Claude Finck a posé sa démission de sa fonction d'administrateur au sein du Conseil d'administration de la Société du Parking d'Esch-sur-Alzette avec effet au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021454/12.

(130025529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Tiger Asset Management Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 80.562.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 07 février 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture faute d'actif de la liquidation de la société TIGER ASSET MANAGEMENT HOLDING S.à.r.l.

Les frais ont été mis à charge de la masse.

Pour extrait conforme
Maître Pierre FELTGEN
Liquidateur

Référence de publication: 2013021472/15.

(130025330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Tevaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 89.289.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels et annexes au 30 novembre 2011, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17 janvier 2013 sous la référence L130011037 doivent être considérés comme nuls et dès lors rectifiés par le présent bilan et annexes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEVACO S.à r.l.
HRT FIDALUX
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013021475/15.

(130025323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Tevaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 89.289.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels et annexes au 30 novembre 2010, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 17 janvier 2013 sous la référence L130011038 doivent être considérés comme nuls et dès lors rectifiés par le présent bilan et annexes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TEVACO S.à r.l.
HRT FIDALUX
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013021476/15.

(130025324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.550.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 7 février 2013 au siège social de la société que:

1. Le siège de la société est transféré avec effet au 1^{er} janvier 2013 au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.
2. La démission de Monsieur Torben Madsen à été accepté avec effet au 31 décembre 2012.
3. La démission du Commissaire aux Comptes, Modern Treuhand SA à été accepté avec effet au 31 décembre 2012.
4. Monsieur Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
5. Monsieur Andrew Mann, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco à été nommé Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
6. La Société est représentée par la signature conjointe de Monsieur Björn Lindström ensemble avec Monsieur Anton Baturin ou Monsieur Gilles Wecker.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2013021853/24.

(130026478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Thanatos Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.307.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 6 février 2013 que:

- Monsieur Alain LAM a démissionné en sa qualité d'administrateur.
- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1976 à Bastogne (Belgique) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été élu administrateur, en remplacement de Monsieur Alain LAM, démissionnaire. Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021477/17.

(130025962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

UMP, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.515.

Les statuts coordonnés au 28/01/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 11/02/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013021487/12.

(130025555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Vincy Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 175.050.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of January.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

VINCY CORPORATION LTD, a limited company, incorporated and organized under the Laws of Gibraltar, having its registered office located at Library Street in Gibraltar, registered with the Registrar of Companies in Gibraltar under number 104797.

Here represented by M. Josérito VENTURA, Director of Company, born on 4 September 1970 in Le Mans (France), residing in L-3752 Rumelange, 30, rue St Sébastien,

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is selling through the Internet to individuals and businesses of any products or services.

The Company may acquire, develop and dispose of patents, patent rights, trademarks, registered trademarks, licenses and other intellectual property rights.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties and land as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "VINCY EUROPE S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Dudelange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one thousand two hundred fifty (1250) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the partners' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the signature of two members of the board of managers.

The partners' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The partners' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telegram, telefax or electronic mail, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax or electronic mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly executed by them on behalf of the Company.

Art. 14. The annual general meeting of partners will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Monday of June at 11.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A single partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the single partner.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory disposition

The first accounting year begins today and ends on December 31st, 2013.

Subscription and Liberation

The Articles having thus been established, the sole shareholder subscribe the one thousand two hundred fifty (1250.-) shares representing the total share capital of the Company, and fully paid up by payments in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The above named appearing party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions as sole shareholder of the company:

1.- The following is appointed manager of the company for an unlimited period:

Mr. Joselito VENTURA, prenamed, which will all be able to represent and bind the Company towards third parties by signature.

2.- The registered office is fixed in L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at nine hundred Euros (EUR 900.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente janvier.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

VINCY CORPORATION LTD, une société limitée constituée et régie selon la loi de Gibraltar, ayant son siège social à Library Street, Gibraltar, inscrite au Registrar of Companies de Gibraltar sous le numéro 104797,

Ici représentée par Monsieur Josérito VENTURA, Directeur de société, né le 4 septembre 1970 à Le Mans, demeurant à L-3752 Rumelange, 30, rue St Sébastien,

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société est la vente par internet aux particuliers et aux professionnels de tous produits ou services.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privée.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «VINCY EUROPE S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) représenté par mille deux cents cinquante (1250) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, conformément aux exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature de deux membres du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les statuts ayant été arrêtés, l'associée unique souscrit les mille deux cent cinquante (1250) parts sociales représentant la totalité du capital social et ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Décisions de l'associé unique

La partie comparante prénommée, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique de la société:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Mr Josélito VENTURA, prénommé, lequel aura tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la Société vis-à-vis des tiers par sa signature.

2.- Le siège social est fixé à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cent euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: J. VENTURA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 06 février 2013. Relation: LAC/2013/5721. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 07 février 2013.

Référence de publication: 2013021497/271.

(130025728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Treell International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.062.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 5 février 2013 au siège social de la société que:

1. Le siège de la société est transféré avec effet au 1^{er} janvier 2013 au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg.
2. La démission de Monsieur Torben Madsen a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
3. La démission du Commissaire aux Comptes, Modern Treuhand SA a été acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
4. Monsieur Anton Baturin, avec adresse professionnelle au 11 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
5. Monsieur Andrew Mann, avec adresse professionnelle au 20, boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco a été nommé Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.
6. La Société est représentée par la signature conjointe de Monsieur Lars Carlqvist ensemble avec Monsieur Anton Baturin ou Monsieur Gilles Wecker.

Luxembourg, le 5 février 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2013022030/24.

(130026541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

WHV Immobilien Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.853.

1. Le siège social de la société NVG Investments S.à r.l., associée de la société WHV Immobilien S.à r.l., est dorénavant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour avis sincère et conforme

Pour WHV Immobilien S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013021510/13.

(130025944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Caelus Energy Indonesian Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 170.758.

—
EXTRAIT

En date du 29 janvier 2013, Caelus Energy Partners. L.P., associé de la Société, a transféré 1.250.000 parts sociales détenues dans la Société à Caelus Energy International Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L -2453 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 174400.

Suite à ce transfert, Caelus Energy Partners. L.P. ne détient plus de parts sociales dans la Société de sorte que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par Caelus Energy International Holdings S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013021526/19.

(130025434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Aggmore Europe 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.972.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 décembre 2012 que les mandats suivants ont été renouvelés pour une période d'un an:

- M. Christopher Marsden en tant que Directeur exécutif;
- M. John McGloughlin en tant que Directeur exécutif;
- M. Matthijs Bogers en tant que Directeur non-exécutif;
- Mr. Stéphane Hépineuze en tant que Directeur non-exécutif; et
- La société Ernst & Young en tant que Commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Monsieur Matthijs Bogers a également été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Aggmore Europe 1 S.A.

Représentée par Stéphane Hépineuze

Directeur non-exécutif

Référence de publication: 2013021570/22.

(130026546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Climate Change Investment I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.253.

—
In the year two thousand and twelve,
on the twenty-first day of December.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Climate Change Investment I S.A. SICAR" (the "Company"), a public limited company (société anonyme), having its registered office at 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 127.253 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed dated 23 April 2007 and whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 24 May 2007 under number 960, on page 46.044; the Articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 23 August 2010, drawn up by the undersigned notary, published in the Mémorial C, on 7 September 2010, under number 1.822, on page 87.412.

The extraordinary general meeting of shareholders is presided by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, residing in L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who appoints as secretary Mr Kirill Schitomirski, Rechtsanwalt, residing in L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The extraordinary general meeting of shareholders elects as scrutineer Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in L-2314 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting of shareholders having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. the shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on the attendance list, signed by the members of the board and the undersigned notary. This list, together with the proxies initialled ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed in order to be filed with the registration authorities;

II. it appears from the attendance list that all four hundred fifty-two thousand seven hundred and ninety-three point seven four four six six seven (452,793.744667) issued shares are represented at this extraordinary general meeting;

III. a convening notice reproducing the below agenda was sent by registered mail to each of the shareholders of the Company on 19 November 2012;

IV. the extraordinary general meeting of shareholders is thus regularly constituted and can validly deliberate and resolve on its agenda; and

V. the agenda of the extraordinary general meeting of shareholders is as follows:

Agenda

1. Decision to transfer the current registered office of the Company from 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as of 1 January 2013 and to amend the first paragraph of article 2 of the Articles, which shall be read as follows:

"The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

2. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following RESOLUTION was taken by a majority of four hundred fifty-two thousand seven hundred and ninety-three (452,793) votes:

Sole resolution

The shareholders RESOLVE to transfer the current registered office of the Company from 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg as of 1 January 2013 and to amend the first paragraph of article 2 of the Articles, which shall be read as follows:

"The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad."

There being no further business on the agenda, and no one asking to speak, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a German version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German translation of the preceding text:

Im Jahr zweitausendzwoölf,
am einundzwanzigsten Tag im Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassemheim, Großherzogtum Luxemburg, wurde eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der „Climate Change Investment I S.A. SICAR“ (die „Gesellschaft“) abgehalten, eine Aktiengesellschaft (société anonyme) mit Sitz in 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 127.253, gegründet nach Luxemburger Recht durch notarielle Urkunde vom 23. April 2007, deren Satzung (die "Satzung") am 24. Mai 2007 unter der Nummer 960, Seite 46,044 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial C") veröffentlicht wurde; die Satzung wurde zuletzt durch die notarielle Urkunde des unterzeichnenden Notars am 23. August 2010 geändert, im Mémorial C am 7 September 2010 unter der Nummer 1,822 auf Seite 87,412 veröffentlicht.

Die außerordentliche Generalversammlung steht unter dem Vorsitz von Herrn Christian Lennig, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, welcher Herrn Kirill Schitomirski, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, zum Protokollführer bestimmt.

Die außerordentliche Generalversammlung wählt Herrn Tobias Lochen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zum Stimmenzähler.

Nachdem das Büro so eingerichtet wurde hat der Vorsitzende erklärt und den Notar gebeten zu beurkunden, dass:

I. die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind in der Anwesenheitsliste aufgelistet sind, die von den Mitgliedern des Büros sowie vom Notar unterzeichnet wurde. Diese Anwesenheitsliste, zusammen mit den von erschienenen Parteien ne varietur paraphierten Vollmachten, bleibt dieser Urkunde beigefügt um mit dieser bei den Registrierungsbehörden einregistriert zu werden,

II. aus der Anwesenheitsliste zu entnehmen ist, dass sämtliche vierhundertzweiundfünfzigtausendsiebenhundertdreißigundneunzig Komma sieben vier vier sechs sechs sieben (452.793,744667) ausgegebenen Aktien auf dieser Generalversammlung vertreten sind,

III. ein Einberufungsschreiben, das die unten aufgeführten Tagesordnungspunkte beinhaltet, jedem Aktionär mittels Einschreiben am 19. November 2012 übermittelt wurde,

IV. diese außerordentliche Generalversammlung daher ordnungsgemäß zusammengesetzt ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte entscheiden darf und

V. die Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung folgende Punkte enthält:

Tagesordnung

1. Beschluss den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von gegenwärtig 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zu 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg zum 1. Januar 2013 zu verlegen und den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung zu ändern, sodass dieser nun wie folgt lauten soll:

"Zum Sitz der Gesellschaft wird Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg bestimmt. Niederlassungen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden."

2. Sonstiges.

Nach sorgfältiger Beratung hat die Versammlung folgenden Beschluss mit einer Mehrheit von vierhundertzweiundfünfzigtausendsiebenhundertdreundneunzig Stimmen gefasst:

Einzigter Beschluss

Die Aktionäre BESCHLIESSEN den Gesellschaftssitz der Gesellschaften von gegenwärtig 4, place de Strasbourg, L-2562 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg zu 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg zum 1. Januar 2013 zu verlegen und den ersten Absatz von Artikel 2 der Satzung zu ändern, sodass dieser nun wie folgt lautet:

"Zum Sitz der Gesellschaft wird Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg bestimmt. Niederlassungen, Tochtergesellschaften oder andere Büros können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keiner mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung beendet.

Da die Tagesordnung erschöpft ist und niemand das Wort ergreift wurde die Versammlung geschlossen.

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Personen in Englischer Sprache gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, ebenfalls auf Verlangen derselben erschienenen Personen, und dass im Falle von Widersprüchen zwischen dem Englischen und dem Deutschen Text die englische Fassung Vorrang genießen soll.

Wovon die vorliegende notarielle Urkunde an dem am Anfang des Dokumentes erwähnten Tag in Luxemburg aufgesetzt wurde.

Nachdem dieses Dokument den erschienenen Personen, welche dem Notar nach ihrem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz bekannt sind, vorgelesen wurde, wurde es von den besagten erschienenen Personen gemeinsam mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. LENNIG, K. SCHITOMIRSKI, T. LOCHEN, J.-J. WAGNER.

Einregistriert in Esch/Alzette A.C., am 28. Dezember 2012. Relation: EAC/2012/17709. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2013016910/121.

(130020444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 137.002.

Kauf- und Abtretungsvertrag vom 19.12.2012 zwischen CROWN PREMIUM Private Equity IV SICAV-FIS (Verkäufer) und CROWN PREMIUM Private Equity IV S.C.S., SICAF-FIS (Käufer) und CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l.

Die Geschäftsführung der CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l. hat der Übertragung der anteiligen Gesellschaftsanteile und sämtlicher damit verbundenen anteiligen Rechte und Pflichten an den Käufer gemäß Artikel 7 der Satzung zugestimmt und wird dem Käufer mit Datum dieses Vertrages gemäß den hiernach anteilig auf ihn entfallenden Gesellschaftsanteilen als Gesellschafter der CROWN PREMIUM IV Beteiligungstreuhand S.à r.l. akzeptieren.

Der Käufer erwirbt vom Verkäufer 26 Gesellschaftsanteile (von insgesamt 125 Anteilen) in Höhe von EUR 2.600,00.

Luxemburg, den 11. Februar 2013.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2013021661/18.

(130026449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Bonsol Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.325.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Bonsol Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Référence de publication: 2013021610/14.

(130026580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Bestin Realty S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 45.589.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021605/10.

(130026190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Bowne International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.483.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021596/10.

(130026424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021764/10.

(130026083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Hucar, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5654 Mondorf-les-Bains, 13, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.164.

Les comptes annuels abrégés (art.79§2 de la loi du 19/12/2002) arrêtés au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021766/10.

(130026048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.
